

DEPARTEMENT DE L'AIN		EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ARRONDISSEMENT : THOIRY COMMUNE : MIJOUX		
OBJET : Octroi d'une subvention à l'association Club des sports des Monts Jura.		<u>SEANCE DU 20.06.2024</u>
Date de convocation : 13.06.2024	Nb de conseillers En exercice : 10	<u>Etaient présents :</u> M. VIALLET. P. ECAILLE. JF. JOLY. S. JUHEN. D. JULLIARD. E. LEE. G. LEGAY. M. VUILLERMOZ. <u>Secrétaire de séance :</u> J.F. JOLY
Date d'affichage : 13.06.2024	Présents : 8 Votants : 10	
N° Délibération 01247.2024.06.040	Pouvoirs : 2	

OBJET : GESTION FINANCIERE – Octroi d'une subvention à l'association Club des sports des Monts Jura.

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution d'une subvention à l'association Club des sports des Monts Jura pour l'année 2024.

Madame le maire rappelle les notes prises dans la délibération n°01247.2024.05.033 du 23 mai 2024 indiquant que le Club des sports des Monts-Jura demandait une subvention de 2 500 € pour financer une partie du stage de printemps qui s'est déroulé en avril dernier. Cette somme représenterait la moitié du coût du stage, les 50% restants étant partagés à parts égales entre l'association et les familles. Mme le maire indiquait qu'elle était dans l'attente du nombre d'enfants de Mijoux ayant participé. La décision d'octroi était donc reportée au conseil municipal de juin.

Evan LEE, vice-président de la commission Santé, école, associations etc. suggère de prendre en compte l'action globale de l'association au profit des enfants, notamment de Mijoux.

Il indique par ailleurs que l'association a obtenu une subvention de 2 500 € au titre du fonctionnement de la part de la commune de Lélex.

Il précise que le budget annuel de l'association est d'un peu plus de 26 000 € et que ses réserves au 31 décembre 2023 étaient de 1,5 mois de fonctionnement. L'exercice 2023 s'est soldé par un très léger déficit, après un plus important en 2022.

E. LEE présente les conclusions de la commission compétente, qui recommande d'attribuer la somme de 1500€ à cette association.

D. JULLIARD rappelle qu'il convient que les deux associations club de ski pour la vallée se rapprochent, et que Club de ski des Monts Jura y est favorable.

Entendu ces exposés,

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal à la majorité des membres présents,

Le conseil décide de :

- Accorder la subvention de 1500€ à l'association Club des sports des Monts Jura,

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le

ID : 001-210102471-20240620-01247202406040-DE



- Dire que la dépense en résultant sera prélevée sur les crédits ouverts au BP 2024,
- D'autoriser madame le maire à signer tout document relatif à cette affaire,

Contre : / 0 Abstention : / 1 (M. VUILLERMOZ) Pour : / 9 (dont 2 pouvoirs : C. GROSGURIN à J.F. JOLY et M.C. COUTURIER à D. JULLIARD)

DELIBERATION N°01247.2024.06.040

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET